

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

DELIBERATION BUREAU
SEANCE du mardi 30 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi 30 mars, le Bureau d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par Monsieur Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 9h, en raison de la situation sanitaire, en visioconférence sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; GOUAULT Jacky ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; Christian PRIGENT ; PUILLANDRE Elisabeth ; LE BARS Yannick ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; COAIL Christian ; DOYEN Virginie ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN

Excusés : Dominique PARISCOAT ; Guy CONNAN ; Yannick ECHEVEST

Départs de Yvon LE MOIGNE et Vincent CLEC'H à 12h de Claudine GUILLOU à 12h20 (points d'informations)



DELBU2021-03-036

CANDIDATURE AAP PROGRAMME NATIONAL POUR L'ALIMENTATION – VOLET 1 : SOUTIEN A L'EMERGENCE DE NOUVEAUX PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX

Contexte de la politique agricole

- Un écosystème d'acteurs diversifié. Des actions menées par divers opérateurs poursuivant des objectifs convergents, mais sous des formes et niveaux d'intervention différents
- En l'absence d'orientations structurantes, l'action de l'agglomération (développement économique) se traduit essentiellement par l'attribution de subventions en soutien à des actions diverses et dispersées
- La multiplicité des acteurs et les sollicitations financières croissantes engendrent une nécessaire rationalisation de l'action partenariale

Les constats cités précédemment mettent en exergue la nécessité d'élaborer une politique agricole/alimentaire permettant à l'agglomération de s'inscrire dans une action structurante de soutien à l'activité agricole dans un contexte de transition.

Objectifs

- Conforter l'analyse des enjeux du territoire par un diagnostic partagé
- Identifier des axes stratégiques et actions prioritaires
- S'inscrire dans un rôle de coordination des opérateurs dans un souci de mise en complémentarité et d'optimisation des actions
- Elaborer une politique agricole contribuant aux objectifs du projet de territoire : visant l'excellence environnementale pour gagner en autonomie et agissant en faveur d'un développement économique audacieux, créatif et innovant :

- Conforter le sphère productive maritime
 - Encourager un système agricole de qualité, respectueux de l'environnement et des consommateurs
 - Encourager la création de nouvelles chaînes de production et de circulation
- S'inscrire dans les orientations de PCAET

Présentation détaillée de l'AAP : soutien à l'émergence de nouveaux Projets Alimentaires Territoriaux

Les PAT répondent aux enjeux d'ancrage territorial de l'alimentation, de résilience alimentaire et de santé, et revêtent :

Une dimension économique : structuration et consolidation des filières dans les territoires, rapprochement de l'offre et de la demande, maintien de la valeur ajoutée sur le territoire, contribution à l'installation d'agriculteurs et à la préservation des espaces agricoles ;

Une dimension environnementale :

- Accompagnement de l'évolution des pratiques alimentaires, diversification des sources de protéines, Introduction des légumineuses, saisonnalité des produits, développement de la consommation de produits de proximité durables et de qualité (agriculture biologique, certification environnementale de niveau 2 et HVE) ;
- Accompagnement et valorisation des modes de production agro écologiques, dont l'agriculture biologique, incluant la préservation de l'eau et des sols, de la biodiversité et des paysages, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, amélioration de la logistique et réduction des transports (producteur, transformateur, vendeur, consommateur) ;
- Efficience de la chaîne de production et de transformation, lutte contre le gaspillage alimentaire et Recyclage des déchets organiques

Une dimension sociale : éducation alimentaire, création de liens, accessibilité sociale, lutte contre la précarité alimentaire, valorisation du patrimoine.

« Les projets alimentaires territoriaux sont élaborés de manière concertée avec l'ensemble des acteurs d'un territoire et répondent à l'objectif de structuration de l'économie agricole et de mise en œuvre d'un système alimentaire territorial. Ils participent à la consolidation de filières territorialisées, à la lutte contre le gaspillage et la précarité alimentaires et au développement de la consommation de produits issus de circuits courts, en particulier relevant de la production biologique. »

Un projet alimentaire territorial (PAT) est un projet collectif visant à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales, les acteurs de la société civile et les consommateurs et à développer une agriculture durable ainsi qu'une alimentation de qualité sur un territoire donné.

Points clés :

Le PAT devra avoir une durée de 36 mois maximum

Subvention à hauteur de 70 % dans la limite de 100 000 euros

2^{ème} période de dépôt des candidatures : 1^{er} mars 2021 au 15 avril 2021

Proposition méthodologique : Réalisation d'un état des lieux

L'état des lieux constituera la base de la candidature à partir de l'expertise thématique et des compétences de l'agglomération : recensement des enjeux et actions existantes, préfiguration du diagnostic partagé, préciser le cadre d'intervention de l'agglomération.

Les travaux engagés lors de la construction de cette candidature devront également préciser l'incidence des différents scénarios techniques et financiers envisageables : mission de diagnostic réalisée en interne, avec appui d'un cabinet ou externalisation, moyens afférents, etc.

Missions concernées :

- Commerce, artisanat et agriculture
- Economie de la mer
- Prévention des déchets
- Emploi-formation
- Filière agro-alimentaire / Ateliers relais
- PCAET
- CLS

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau d'agglomération, à l'unanimité des présents décident ;

- De Construire et mettre en œuvre un projet agricole en s'appuyant sur l'appel à projet PAT :
 - De candidater à l'AAP dans une perspective d'élaboration d'un diagnostic partagé : l'appui sur un diagnostic partagé par les acteurs locaux et la coordination de l'ensemble des actions par une instance de gouvernance sont gages de la réussite de la mise en place d'un PAT.
 - De construire une candidature transversale avec les missions concernées : Biodiversité, PCAET, Mission mer et Littoral, Urbanisme, Prévention/collecte/valorisation des déchets, Economie

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,

Vincent LE MEAUX

